

## Article 21 du Règlement

Il faudrait dès maintenant faire quelque chose pour préserver la santé et la sécurité des Canadiens et pour éviter des frais de réparation plus élevés à l'avenir.

Ce serait dépenser à bon escient que de rénover maintenant l'infrastructure municipale afin de maintenir la qualité des services et de stimuler notre économie. Ce genre de travaux publics fournirait de l'emploi à des dizaines de milliers de travailleurs et permettrait d'utiliser des matériaux et de l'équipement canadiens.

• (1410)

Le gouvernement conservateur reconnaît qu'il y a un problème, mais refuse son aide même si plus de un million de Canadiens sont encore sans travail et même si des gouvernements fédéraux antérieurs ont participé à des projets de ce genre. En conséquence, je prie le gouvernement de revenir sur sa position et d'adopter une attitude plus positive en collaborant avec les autres paliers de gouvernement pour ce qui concerne cette question importante.

\* \* \*

## LA PAIX

ON APPUIE LES EFFORTS DES SUPERPUISSANCES POUR EN ARRIVER À UN ACCORD SUR LE DÉSARMEMENT

**M. Barry Turner (Ottawa—Carleton):** Monsieur le Président, je suis convaincu que vous reconnaîtrez qu'il incombe à tous les Canadiens et non seulement aux députés élus à la Chambre des communes de travailler pour la paix.

Au cours du congé de Pâques, je me suis entretenu avec beaucoup de mes électeurs, surtout des jeunes scouts, louveteaux, jeannettes et guides, différents groupements religieux, des voisins, des membres de ma famille, des représentants des anciens combattants contre les armes nucléaires et bien d'autres. Apparemment, tous ont l'impression que les deux superpuissances, les États-Unis et l'Union soviétique, déploient des efforts sincères pour en arriver à un accord sur la vérification des armements, le retrait de troupes et la réduction ou l'élimination des armes nucléaires. Que ce soit pour des raisons économiques, politiques ou pacifistes, le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev semblent déterminés à régler ces questions d'une extrême importance.

J'invite le gouvernement du Canada à continuer d'offrir à ces deux dirigeants l'aide de la diplomatie canadienne et la compréhension dont notre pays fait preuve.

L'autre jour, quelqu'un me demandait pourquoi je me préoccupais de la paix. J'ai répondu que la seule pensée d'un conflit me fait frissonner.

\* \* \*

## LA RÉFORME FISCALE

LE REFUS D'ACCORDER À UNE CONTRIBUTABLE LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, comme ils ont déjà rempli et envoyé leur déclaration

d'impôt pour 1986, la plupart des Canadiens ont eu l'occasion de constater encore une fois l'incroyable injustice du régime fiscal. Par exemple, certaines années, la note fiscale d'un caissier de la Banque Royale du Canada, ou de la Banque de Montréal, a été plus élevée que celle de son employeur. Il est même arrivé qu'un pompiste d'une des stations-service de la Shell Oil paie plus d'impôt que la société qui l'employait.

Un de mes électeurs de la Colombie-Britannique m'a écrit l'autre jour pour m'apprendre ce qui suit:

Voici un autre exemple de l'illogisme de nos lois fiscales, qui nuit aux démunis. Ainsi, je n'ai pas droit au crédit d'impôt pour enfants, ni à une portion de ce crédit, en dépit du fait que j'ai eu la garde de ma fille de 13 ans pendant huit mois l'an dernier. Mon ex-mari a touché la totalité de ce crédit pour 1986, car l'enfant vivait chez lui le 31 décembre 1986. Ce qu'il y a d'ironique dans tout cela, c'est que je n'ai jamais reçu de lui la moindre pension alimentaire pour cette enfant pendant les cinq ou six années qu'elle a vécues à ma charge et dans la pauvreté...

J'ai touché des prestations du bien-être social du début à la fin de l'année dernière et il me reste encore des factures à payer du fait d'avoir eu à subvenir aux besoins d'une adolescente alors que mes revenus étaient très maigres.

Est-ce que vous croyez que le régime fiscal soit juste eu égard à cela?

\* \* \*

[Français]

## LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

**Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert):** Monsieur le Président, la nouvelle politique canadienne en matière de sciences et de technologie est le fruit d'un véritable consensus fédéral-provincial.

La nouvelle politique nationale canadienne que rendait publique récemment le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) est le fruit d'un cheminement amorcé en 1985, et visant à donner une importance de plus en plus grande aux questions scientifiques et technologiques parmi les préoccupations gouvernementales.

Le document final, signé par le ministre fédéral et 12 ministres provinciaux et des Territoires membres d'un comité chargé de négocier les objectifs et le contenu de cette entente, symbolise la volonté du gouvernement canadien de coordonner les efforts en matière de développement scientifique et technologique. Ce désir de coordonner la politique scientifique canadienne et les politiques provinciales a été une des motivations majeures dans l'élaboration d'une politique réellement pancanadienne.

De plus, vendredi, monsieur le Président, le ministre inaugurerait l'Institut de recherche en biotechnologie à Montréal. C'est un événement important qui démontre bien encore une fois l'engagement de notre gouvernement envers le développement des sciences et de la technologie au Canada, et en particulier au Québec.